

Banque d'épreuves de langues ELVi

Evolution pour le Concours BCE 2023

Épreuve conçue par emlyon bs, ESCP BS, ESSEC et HEC Paris

Pour connaître les écoles de la BCE qui ont choisi les épreuves de langues de la banque ELVi, se référer aux tableaux des coefficients.

Chaque candidat est interrogé sur deux langues, l'une d'elles étant obligatoirement l'anglais. Le choix des langues est identique à l'écrit et à l'oral. Le nombre de mots demandés dans les épreuves est acceptable dans une marge de plus ou moins 10 %.

> **LVA - La première langue** peut être : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais ou russe*.

LVA - Nature de l'épreuve écrite	Coefficient interne
<p>A partir d'un dossier comprenant plusieurs textes, deux ou trois en langue cible (1 500 mots au total +/- 10 %) et un en français (400 mots +/- 10 %) sur une même thématique, accompagnés de 2 à 4 documents iconographiques (image, dessin, graphique...), production de deux rédactions et d'un thème, comme suit :</p> <p>1. Compréhension - Résumé analytique comparatif (350 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat identifie, compare et/ou contextualise les informations des documents fournis en réponse à une question qui oriente sa réflexion, sans faire part de son opinion, ni paraphraser les documents.</p> <p>2. Expression personnelle - Essai argumenté (600 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat répond à une question connexe, en rapport avec la thématique du dossier, qui guidera sa réflexion. Il développera ses opinions et connaissances personnelles et devra faire référence aux documents du dossier sans pour autant s'y limiter ou les paraphraser. Pour argumenter sa position, le candidat illustrera sa réponse d'au moins deux exemples pertinents tirés de la culture et de la civilisation du/des pays de la langue cible.</p> <p>Selon les consignes données avec le sujet, la rédaction prendra la forme soit d'un « essai », soit d'un autre format factuel (rapport, lettre, discours, communiqué de presse...).</p> <p>3. Traduction - Thème</p> <p>Traduction de 200 mots d'une partie du document en français du dossier vers la langue cible. Le candidat traduit uniquement la partie du texte sélectionné.</p>	<p>30/100</p> <p>50/100</p> <p>20/100</p>
Durée totale de l'épreuve	4 h

> **LVB - La deuxième langue** peut être : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, polonais ou russe.

Le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir le latin ou le grec ancien. Le sujet proposé en latin ou en grec ancien correspond au thème du programme de 2^{ème} année des classes préparatoires littéraires.

LVB - Nature de l'épreuve écrite	Coefficient interne
<p>A partir d'un dossier comprenant plusieurs textes, deux ou trois en langue cible (1 200 mots au total +/- 10 %) et un en français (300 mots +/- 10 %) sur une même thématique, accompagnés de 2 à 4 documents iconographiques (image, dessin, graphique...), production de deux rédactions et d'un thème, comme suit :</p> <p>1. Compréhension - Résumé analytique comparatif (250 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat identifie, compare et/ou contextualise les informations des documents fournis en réponse à une question qui oriente sa réflexion, sans faire part de son opinion, ni paraphraser les documents.</p> <p>2. Expression personnelle - Essai argumenté (400 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat répond à une question connexe, en rapport avec la thématique du dossier, qui guidera sa réflexion. Il développera ses opinions et connaissances personnelles et devra faire référence aux documents du dossier sans pour autant s'y limiter ou les paraphraser. Pour argumenter sa position, le candidat illustrera sa réponse d'au moins deux exemples pertinents tirés de la culture et de la civilisation du/des pays de la langue cible.</p> <p>Selon les consignes données avec le sujet, la rédaction prendra la forme soit d'un « essai », soit d'un autre format factuel (rapport, lettre, discours, communiqué de presse...).</p> <p>3. Traduction - Thème</p> <p>Traduction de 150 mots d'une partie du document en français du dossier vers la langue cible. Le candidat traduit uniquement la partie du texte sélectionné.</p>	<p>30/100</p> <p>50/100</p> <p>20/100</p>
Durée totale de l'épreuve	4 h

Le candidat doit être en mesure d'apporter la preuve de sa maîtrise d'une langue à travers des épreuves d'expression écrite et de traduction.

Traduction :

Le thème concerne un texte à caractère grammatical, écrit en langue de communication peu spécialisée, tiré d'un article ou d'un ouvrage.

Les textes proposés au candidat de LVA et LVB diffèrent par leur longueur et leur difficulté.

Expression écrite :

Les textes abordent des sujets contemporains et portent sur la culture et/ou la civilisation des domaines linguistiques concernés, ce qui veut dire que les textes sont propres à chaque langue.

Aucun dictionnaire ou assistant électronique n'est autorisé pour les langues, sauf pour le latin et le grec ancien :

Un dictionnaire latin-français est autorisé parmi les références suivantes : GAFFIOT, GOELZER, BORNECQUE ou QUICHERAT.

Un dictionnaire grec-français est autorisé parmi les références suivantes : BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN/LACROIX.

* Les candidats qui ont sélectionné l'ESM de Saint-Cyr parmi les écoles présentées peuvent choisir comme LVA uniquement l'anglais et comme LVB uniquement une langue de la liste suivante : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe.